



SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE DU PAYS DU ROUMOIS

Lettre d'information à la population - n° 1 - Novembre 2010



Edito du Président

Construisons ensemble le Roumois de demain

Madame, Monsieur,

Il est important de réfléchir à l'avenir de notre territoire. Les élus des 61 communes du Pays du Roumois se sont engagés dans l'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT).

Ce document est essentiel. Il nous permettra à tous, élus, associations, entreprises et habitants, de construire notre espace de vie commun pour les 20 prochaines années.

Depuis 2008, nous avons travaillé sur des questions fondamentales : Comment loger la population ? Quels sont les espaces naturels et les paysages à préserver ? Quelles sont les alternatives possibles à l'utilisation de l'automobile ? Comment organiser le développement économique du territoire ?

La réalisation du SCoT se concrétise avec la finalisation du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD). Ce document définit nos ambitions politiques pour notre territoire.

Nous vous proposons de participer à notre réflexion qui concerne l'avenir du Pays du Roumois, notre territoire commun.

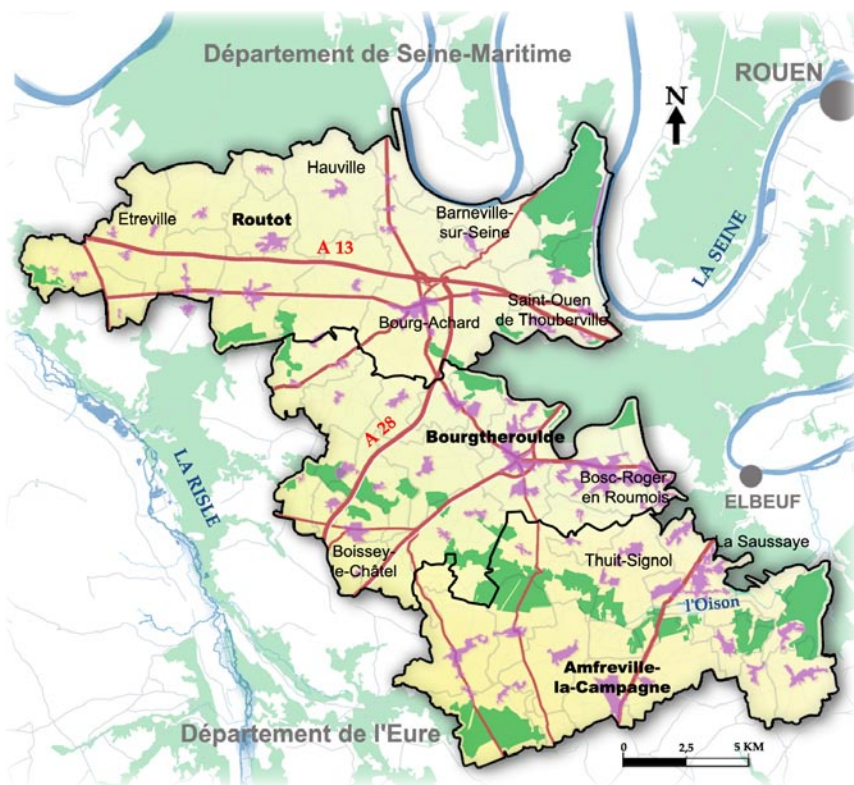
Bruno QUESTEL
Maire de Bourghtheroulde
Président du Pays du Roumois

Votre avis nous intéresse !

Venez vous exprimer lors de trois débats publics

- le 22 novembre à **BOURG-ACHARD**
- le 29 novembre à **THUIT-SIGNOL**
- le 9 décembre à **BOURGTHEROULDE**

61 COMMUNES RÉUNIES POUR UN AVENIR COMMUN



Le Roumois en quelques chiffres

- 61 communes regroupées en trois Communautés de communes
- 37 300 hectares
- 43 000 habitants : la population a doublé entre 1962 et 2006
- 45 % de la population est située en bordure de l'agglomération de Rouen
- 1 900 entreprises et 7 400 emplois
- 19 200 actifs dont 73% travaillent à l'extérieur du Roumois
- 91 % des déplacements se font en voiture
- L'activité agricole occupe 70% de la surface du Roumois

LE SCoT, UN DOCUMENT STRATÉGIQUE

Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) est un document d'urbanisme et de planification, élaboré à l'échelle des 61 communes du Pays du Roumois. Il a été créé par la loi Solidarité et Renouvellements Urbains de 2000. Le SCoT constitue un véritable projet pour le territoire et permet de mettre en cohérence les politiques publiques d'organisation de l'espace (habitat, déplacements, services publics, équipements commerciaux, environnement...). Ainsi, le SCoT répondra, entre autres, aux questions suivantes :

- | | |
|---|---|
| ■ Comment loger les habitants actuels et futurs ? | ■ Où localiser les zones d'activités économiques ? |
| ■ Comment préserver les paysages emblématiques ? | ■ Quels services développer dans nos communes ? |
| ■ Comment organiser les transports collectifs ? | ■ Comment valoriser les activités agricoles locales ? |

Une fois le SCoT approuvé, ses orientations devront être prises en compte dans tous les projets d'aménagement locaux et les documents d'urbanisme communaux (POS, PLU et cartes communales). Il constituera ainsi le fil conducteur pour l'ensemble des politiques publiques communales et intercommunales.

UNE ÉLABORATION SUR TROIS ANNÉES

L'élaboration du SCoT a démarré au début de l'année 2008 avec la réalisation du diagnostic de territoire (documents téléchargeables sur le site du Pays du Roumois : www.roumois.fr). Après avoir défini les enjeux du territoire, le Pays a choisi un scénario de développement ambitieux. Puis, les élus, accompagnés par de nombreux partenaires ont élaboré le PADD qui constitue le projet politique du territoire pour les 20 prochaines années.

Début : janv. 2008
**Diagnostic et
 Etat Initial de
 l'Environnement**

Scénario de
 développement pour
 2030

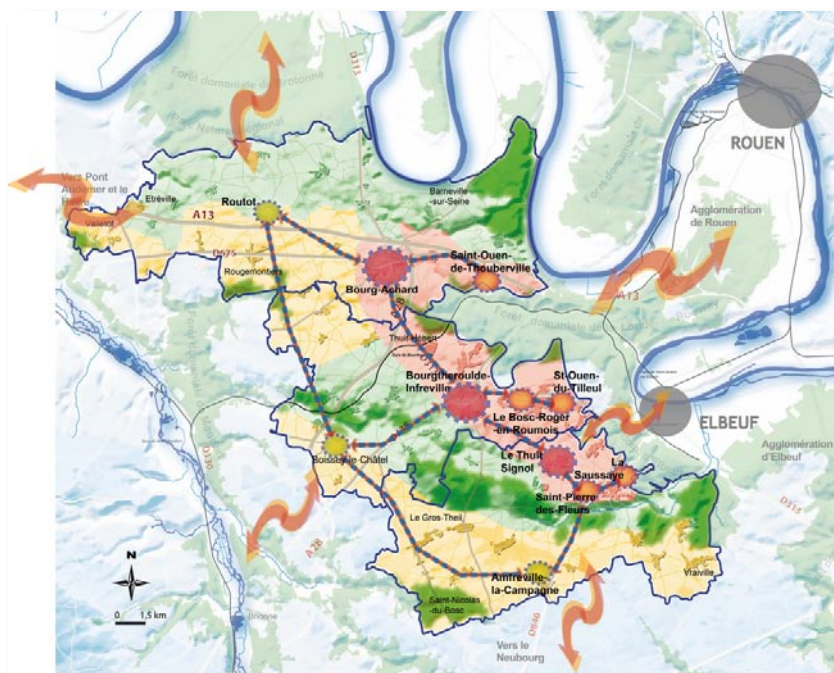
**Projet
 d'Aménagement et
 de Développement
 Durable (PADD)**

**Document
 d'Orientations
 et d'Objectifs**



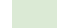
Fin : dec. 2011

La concertation avec la population et les partenaires se déroule pendant toute l'élaboration du SCoT




L'OBJECTIF DES ÉLUS LOCAUX : FAIRE DU PAYS DU ROUMOIS UN TERRITOIRE DYNAMIQUE ET SOLIDAIRE DANS UN CADRE DE VIE PRÉSERVÉ



Un développement organisé en trois secteurs

-  Une Zone de développement à privilégier
-  2 secteurs de transition à respecter
-  2 zones de vigilance à préserver

Un territoire structuré par un maillage de pôles

-  3 Pôles structurants
-  3 Pôles d'équilibre
-  5 Pôles relais

Une coopération renforcée avec l'extérieur

-  Des liaisons avec les territoires voisins

L'ensemble des acteurs du territoire (élus, habitants, entreprises, associations...) a été concerté pour élaborer le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD). Ainsi, le PADD établit un projet de développement équilibré et cohérent à l'échelle du Pays du Roumois. Il se décline en trois ambitions transversales qui traitent de nombreux sujets : logement, transport, activités économiques, agriculture, environnement, paysages et services à la population...

TROIS AMBITIONS POUR LE ROUMOIS DE 2030

AXE I. POURSUIVRE LA CROISSANCE RÉSIDENTIELLE TOUT EN RESPECTANT LE CADRE DE VIE, L'IDENTITÉ RURALE ET L'ENVIRONNEMENT DU ROUMOIS

- Préserver les paysages du Roumois
- Permettre à tous de se loger en produisant des logements diversifiés et de qualité
- Ralentir l'urbanisation des terres agricoles
- Préserver les ressources naturelles en mettant en place une trame verte et bleue



AXE II. S'APPUYER SUR UN DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DE QUALITÉ ET ÉQUILIBRÉ

- Stabiliser la dépendance économique aux pôles d'emploi extérieurs
- Accompagner le développement du tissu artisanal et commercial
- Mettre en place un schéma des zones d'activités à l'échelle du Pays
- Valoriser les richesses agricoles et touristiques du territoire

AXE III. TOURNER LE ROUMOIS VERS L'AVENIR DANS UN ESPRIT DE COHÉSION ET DE SOLIDARITÉ

- Répartir les services sur l'ensemble du territoire et les rendre accessibles à tous
- Améliorer les déplacements et réduire l'utilisation de la voiture
- Développer les coopérations entre acteurs du territoire et avec l'extérieur



Des réunions de concertation près de chez vous

Venez nombreux pour donner votre avis !

Le Pays du Roumois organise trois moments de rencontre avec les habitants, les élus et les associations. Ces réunions sont l'occasion de venir débattre de notre territoire et de son avenir.

Vous pouvez consulter et télécharger les documents du SCoT sur le site internet du Pays du Roumois : www.roumois.fr - rubrique SCoT



Si vous habitez la Communauté de communes du ROUMOIS NORD

Barneville sur Seine, Bosgouet, Bouquetot, Bourg-Achard, Caumont, Cauverville en Roumois, Etreville, Eturqueraye, Hauville, Honguemare-Guenouville, La Haye-Aubrée, La Haye de Routot, La Trinité de Thouberville, Le Landin, Mauny, Rougemontier, Routot, St-Ouen de Thouberville ou Valletot.

Rendez-vous le lundi 22 Novembre à 20h30

**à la Maison des Associations de
BOURG-ACHARD**



Si vous habitez la Communauté de communes de BOURGTHEROULDE

Berville en Roumois, Boissey le Châtel, Boscbénard-Commin, Bosc-Bénard-Crésy, Bosc-Regnault en Roumois, Bosguérard de Marcouville, Bosnormand, Bourgtheroulde-Infreville, Epreville en Roumois, Flancourt-Catelon, Le Bosc-Roger en Roumois, St-Denis des Monts, St-Léger du Gennetey, St-Ouen du Tilleul, St-Philbert sur Boissey, Theillement, Thuit-Hébert, ou Voiscreville.

Rendez-vous le jeudi 9 décembre à 20h30

**Au centre Gilbert Martin de
BOURGTHEROULDE**



Si vous habitez la Communauté de communes d'AMFREVILLE-LA-CAMPAGNE

Amfreville la Campagne, Fouqueville, Houlbec-près le Gros-Theil, La Harengère, La Haye du Theil, La Pyle, La Saussaye, Le Bec-Thomas, Le Gros-Theil, Le Thuit-Anger, Le Thuit-Signol, Le Thuit-Simer, Mandeville, St-Amand des Hautes Terres, St-Cyr la Campagne, St-Didier des Bois, St-Germain de Pasquier, St-Meslin du Bosc, St-Nicolas du Bosc, St-Ouen de Pontcheuil, St-Pierre de Bosguérard, St-Pierre des Fleurs, Tourville la Campagne ou Vraiville.

Rendez-vous le lundi 29 Novembre à 20h30

Salle des Fêtes de THUIT-SIGNOL



SYNDICAT D'AMÉNAGEMENT DU ROUMOIS

Place Jacques Rafin - Les Communs du Logis
27520 Bourgtheroulde-Infreville
Tél. 02 35 77 37 37 - Fax. 02 35 77 60 24
Contact : roumois@roumois.fr

www.roumois.fr